

La CAPL B a été convoquée le 12 décembre 2016, avec 2 points à l'ordre du jour. Le premier concernait les affectations locales des contrôleurs dans le cadre des restructurations de service à effet du 1er janvier 2017 et, le second, une information sur le mouvement spécifique des contrôleurs à effet du 1er mars 2017.

Après avoir rappelé à l'administration dans sa déclaration liminaire le contexte général particulièrement inquiétant à la DGFIP (voir ci dessous), les élus de Solidaires Finances Publiques ont quitté la séance, refusant de participer à une CAPL d'affectations en lien direct avec des restructurations imposées.

Bien entendu, nous avons vérifié auparavant que les règles prévues dans de telles restructurations avaient bien été respectées.

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Solidaires Finances Publiques vous alerte comme il le fait à tous les niveaux et de façon répétitive sur la situation de l'administration DGFIP .

La situation est grave à plus d'un titre.

Tout d'abord l'évolution de la DGFIP, son avenir et celui des personnels. Nous sommes en droit d'attendre de votre part en tant que responsable local de notre administration, dans un contexte où les annonces concernant les fonctionnaires n'augurent rien de positif, que vous vous posiez véritablement en défenseur des personnels. Vous poser en défenseur des personnels dont vous êtes responsable exigerait de vous que vous les protégiez réellement.

Vous poser en défenseur des personnels exigerait que vous acceptiez d'écouter ce qu'ils vous disent et donc ce que dénoncent leurs représentants : stopper les restructurations, procéder à une pause qui permettra d'établir le bilan. Les agents ont enchaîné les reculs : plus de travail avec moins de moyens et moins de reconnaissance, restructurations incessantes depuis de longues années.... ! Tout dans un paysage actuel pour le moins chaotique plaide pour cette option : l'arrivée probable du PAS, les difficultés informatiques patentes voire graves pour certaines d'entre elles, la révision des bases, les évolutions structurelles dans le SPL, l'évolution de la sphère « contrôle fiscal » mais aussi l'arrivée de PPCR combinée avec l'effondrement continu des possibilités de promotion interne, l'absence de reconnaissance du travail et de l'engagement des personnels, l'absence de perspectives professionnelles qui touchent tous les agents, la remise en cause des garanties de gestion.

Difficile de voir dans cette accumulation de chantiers engagés une quelconque volonté de protection des agents et des missions de la DGFIP.

Y aura-t-il une fin à cette spirale infernale ?

Quand la DGFIP entendra-t-elle la souffrance des personnels de ne plus pouvoir exercer leurs missions correctement, la perte de sens qu'ils expriment au quotidien.

Quand la DGFIP fera-t-elle cesser les mesquineries quotidiennes dont les personnels sont l'objet quand il s'agit de faire valoir leurs droits ?

Quand la DGFIP cessera-t-elle de les considérer uniquement comme des pions sur l'échiquier de sa propre ambition réformatrice ? Elle doit protéger leurs droits plutôt que les remettre en cause au seul profit des restructurations.

Quand la DGFIP comprendra-t-elle l'exaspération des usagers face à une administration de plus en plus fragilisée. Exaspération qui s'abat sur les agents

Depuis des mois, vous prétendez agir pour le bien-être des personnels en affirmant que vous les rencontrez régulièrement et qu'ils n'ont rien à redire de vos décisions. Nul n'est dupe...

D'ailleurs, les agents qui ont reçu une lettre de menaces et d'intimidation du DDFIP de l'Isère ont particulièrement apprécié son sens du dialogue social.

Entendez, au-delà de nos seules expressions, la voix de celles et ceux qui subissent au quotidien vos choix.

Dans quelques jours, de nombreux agents concernés par des redéploiements devront prendre la décision de demander, ou de ne pas demander, une priorité, une garantie, une nouvelle affectation. Pour eux, leur famille, leur situation personnelle, cette étape est lourde de conséquence car dans certains cas il s'agit d'un véritable changement de vie imposé par une décision administrative.

S'agissant de l'exercice du dialogue social qui est particulièrement détérioré depuis de nombreux mois, notre constat est clair : la plupart des instances sont devenues les chambres d'enregistrement de décisions déjà arrêtées, de simples outils statistiques qui vous permettent d'afficher, tant en interne qu'en externe, que vous avez consulté les organisations syndicales et que vous avez concerté vos décisions.

La preuve en est une fois de plus aujourd'hui, cette CAPL est convoquée uniquement pour entériner une régularisation des affectations locales suite aux restructurations que vous seuls avez décidées contre l'avis des agents et de leurs représentants.

En conséquence, les élus de Solidaires Finances Publiques ne participeront pas à cette CAP.